

**V. RENSEIGNEMENTS POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS**

Mme Natalie Kübler, assistante au laboratoire de traitement du langage et de la parole et ancienne étudiante de linguistique, présente ci-dessous quelques renseignements et conseils destinés aux nouveaux étudiants. Puisant dans sa mémoire et ayant épluché les tout derniers règlements de l'université, elle évoque l'organisation de la Faculté des lettres, le plan d'études, les cours et les séminaires, les attestations, les examens, la bibliothèque, etc.

Le lecteur qui ne trouve pas ci-après tous les renseignements qu'il désire est prié de s'adresser aux assistants des séminaires ou instituts en question ou de se renseigner auprès du secrétariat de la Faculté des lettres.

Si vous lisez ce qui suit, cela signifie probablement que vous êtes un nouvel étudiant, du moins dans les sciences du langage. Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements qui devraient vous aider à évoluer sans trop de peine dans les méandres de la Faculté et à organiser votre programme d'études en fonction de vos désirs et des possibilités qui vous sont offertes.

## 1. L'organisation de la Faculté

### 1.1. Des chaires d'enseignement aux collèges

Une manière de voir l'organisation de la Faculté serait de commencer par les enseignants qui sont titulaires d'une chaire, d'une charge de cours ou d'une charge d'enseignement (et/ou responsable d'un centre ou d'un laboratoire de recherche). Ces chaires et charges sont réunies sous la forme d'instituts ou de séminaires (par exemple, la chaire de littérature allemande et celle de langue allemande ainsi que les charges de cours en littérature suisse alémanique et en littérature comparée forment le séminaire d'allemand). Les instituts et les séminaires se regroupent en collèges (le collège des langues germaniques est constitué du séminaire d'allemand et du séminaire d'anglais). Les collèges peuvent donc contenir des séminaires, des instituts, des charges de cours, ainsi que d'autres unités administratives (tels des laboratoires ou des centres de recherche). Chaque collège possède ses petites subtilités: ici des représentants d'autres collèges participent aux réunions à titre d'invités, là ils ont droit à la parole en ce qui concerne certains sujets mais pas d'autres. Bref si vous voulez tout connaître, il est préférable de s'informer auprès des membres mêmes des différents collèges.

### 1.2. Qui et quoi ?

Les membres des collèges se réunissent plusieurs fois dans l'année pour aborder divers sujets (budget, programmes des études et des examens, demandes d'étudiants, échanges avec d'autres universités, etc.). Ils sont composés des professeurs de chaque branche, des assistants et des chefs de travaux ainsi que, par professeur, d'un représentant étudiant. Celui-ci est élu tous les deux ans par les étudiants des branches concernées. Il est important pour ces derniers d'avoir un représentant qui défende leurs intérêts dans les collèges. Au-dessus des collèges se trouve le conseil de faculté, assemblée paritaire composée des professeurs et d'un nombre équivalent de représentants du corps intermédiaire (assistants et chefs de travaux) et des étudiants (élus parmi les représentants des collèges). Ici aussi, les étudiants ont droit à la parole pour exprimer leurs désirs ou leurs critiques; ils prennent aussi part aux votes du conseil et peuvent donc avoir une certaine influence sur ce qui se passe dans la Faculté.

## 2. Les études

### 2.1. Le plan d'études

La Faculté offre trois types de diplômes: les licences, les certificats et divers diplômes.

En Faculté des lettres, le terme "licence" (et respectivement "demi-licence") s'applique à la fois au diplôme et aux examens qui y mènent: la licence représente d'une part le diplôme universitaire que l'on obtient à la fin des études et qui est constitué de deux licences et d'une demi-licence et d'autre part, elle désigne l'examen du niveau de licence ou de demi-licence dans une branche. On parle ainsi de "licence de français" pour désigner l'examen de licence et de "demi-licence de français" pour l'examen de demi-licence.

L'étudiant en lettres doit choisir trois disciplines, deux principales (branches A et B) et une secondaire (branche C). Les disciplines A (branche du mémoire) et B se poursuivent jusqu'à la licence, la branche C s'arrête à la demi-licence. Certaines branches ne peuvent se prendre qu'en branche secondaire (C), mais il est possible, à certaines conditions, de les transformer en branche principale. Les professeurs et les assistants des branches concernées peuvent vous fournir tous les renseignements sur les démarches à entreprendre. Il est aussi nécessaire de s'informer sur les branches qui demandent le rattrapage du latin.

Le parcours idéal (selon le règlement de la Faculté) pour l'obtention de la licence donnerait les étapes suivantes:

- après deux semestres: examens d'introduction dans les branches ABC;
- après quatre semestres: examens de demi-licence dans les trois branches aux sessions de juin, octobre et mars, (on peut bien sûr se présenter aux trois demi-licences en même temps, mais ce n'est pas recommandé!);
- après six semestres: examens de licence dans la branche B (session d'octobre par exemple);
- après sept semestres: examens de licence dans la branche A avec soutenance du mémoire.

Autant vous dire que cet exploit est très rarement accompli! En général, les étudiants mettent entre dix et douze semestres à terminer leur licence (en tenant compte du rattrapage du latin et du séjour linguistique à accomplir si l'on étudie une langue étrangère).

Les certificats correspondent à une licence dans une branche et exigent au minimum deux ans d'études. Il est possible de convertir trois certificats en licence. La conversion de certificats dans des branches secondaires (comme par exemple, la logique ou la dia-

lectologie) ne se fait que sous certaines conditions et avec l'accord des professeurs concernés.

Enfin, les diplômes s'obtiennent de différentes manières, celui d'orthophonie par exemple représente quatre ans d'études combinées avec des stages pratiques. Cette formation conduit ensuite directement sur le marché du travail.

## 2.2. Les cours et les séminaires

Les professeurs et les assistants peuvent vous conseiller sur le choix des cours et des séminaires. On peut aussi suivre un grand nombre de cours et séminaires la première semaine et faire son choix ensuite. En principe, aucun cours ou séminaire n'est obligatoire en Faculté des lettres (notion de liberté académique). Sont obligatoires en revanche les séminaires dans lesquels on désire obtenir une attestation pour pouvoir se présenter aux examens. Les séminaires sont des groupes de travail sur un sujet donné, animés par un professeur, dans lesquels les étudiants accomplissent un travail personnel. Les cours, quant à eux, laissent en principe peu de temps pour la discussion (ce n'est d'ailleurs pas leur but).

## 2.3. Les attestations de séminaire

Il faut obtenir trois attestations par discipline pour se présenter aux examens de demi-licence, et de même pour les examens de licence. Durant toutes leurs études, les étudiants doivent donc accomplir quinze travaux de séminaire. Le travail exigé peut prendre différentes formes, exposé oral, travail écrit ou les deux. Certaines branches coupent leurs attestations en deux, une moitié s'obtient en suivant régulièrement un cours, l'autre en accomplissant un petit travail. Renseignez-vous au début de chaque semestre pour connaître la formule en vigueur dans le séminaire que vous avez choisi.

## 3. Les examens

A la fin de la première année, on passe un examen d'introduction dans chacune des trois branches; on ne peut se présenter à la demi-licence si l'on n'a pas réussi cet examen. En outre, les étudiants qui rattrapent le latin ne peuvent se présenter aux examens de demi-licence sans avoir terminé le rattrapage. Les examens peuvent être répartis sur les trois sessions de juin, octobre et mars. Pour les examens anticipés, se renseigner auprès des professeurs concernés.

## 4. La bibliothèque

Les bibliothèques des différentes unités de la faculté sont situées pour la plupart dans le bâtiment de la Faculté des lettres, Espace Louis-Agassiz 1. L'ethnologie a sa propre bibliothèque au Musée d'ethnographie, Saint-Nicolas 4, la dialectologie au Centre de dialectologie, Av. DuPeyrou 6, et le Laboratoire de traitement du langage et de la parole dans ses locaux au bâtiment principal, Av. du Premier-Mars 26 (salle A13). Dans le bâtiment de la Faculté des lettres se trouvent des terminaux d'ordinateur grâce auxquels vous pouvez accéder au réseau romand des bibliothèques SIBIL. Pour de plus amples informations, adressez-vous aux bibliothécaires ou aux assistants des branches concernées.

La bibliothèque publique et universitaire est située au centre ville dans le bâtiment du gymnase Numa-Droz. C'est là que l'on trouve le catalogue des ouvrages et que l'on peut demander des livres par le prêt inter-bibliothécaire. Avant toute chose, il faut s'inscrire et obtenir une carte de la bibliothèque auprès du prêt universitaire (aile est au deuxième étage du gymnase Numa-Droz).

En écrivant ces quelques pages, j'ai essayé de réunir des informations qui existent déjà, mais qui en général sont disséminées en différents endroits. J'espère que cela permettra au lecteur, sinon de tout savoir sur la Faculté, du moins d'avoir une idée globale de son fonctionnement.

Natalie Kübler